

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- Commune de Zellwiller -

MISE EN COMPATIBILITE DU POS AVEC UNE DECLARATION DE PROJET

L'enquête publique se tiendra du **mardi 23 octobre au mercredi 28 novembre 2018** au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr - 57 rue de la Kirneck - BP40074 - 67142 BARR Cedex, ainsi qu'en Mairie de Zellwiller – 47, rue principale – 67140.

Toute correspondance postale relative à l'enquête peut y être adressée à l'attention du commissaire enquêteur.

La Communauté de Communes du Pays de Barr est la personne morale responsable auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par Monsieur Gilbert SCHOLLY, Président.

Monsieur Jacques LEDIG, ingénieur géomètre topographe – professeur à l'INSA a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la décision N°E180000164/67 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 24 septembre 2018.

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur le site internet suivant : <https://www.paysdebarr.fr/vivre/services/urbanisme>

Les observations et propositions peuvent être transmises au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse mail suivante, enquetepublique.zellwiller@paysdebarr.fr

- sur support papier, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr, ainsi qu'en Mairie de Zellwiller aux jours et heures habituels d'ouverture.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- 1) au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr :

→ le mercredi 7 novembre de 14h à 17h.

- 2) A la Mairie de Zellwiller :

→ le mardi 23 octobre de 9h à 12h ;

→ le samedi 17 novembre de 9h à 12h ;

→ le mercredi 28 novembre de 17h à 20h ;

A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS de Zellwiller, éventuellement modifiée pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, est adoptée par le Conseil de Communauté, emportant approbation des nouvelles dispositions du POS.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, au siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr ainsi qu'à la Préfecture de Strasbourg aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Barr.

Gilbert SCHOLLY
Président

